

**LA RETRAITE,
C'EST UN DROIT.
VOUS GARANTIR
UNE RETRAITE
SEREINE, C'EST
NOTRE DEVOIR.**



Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

DEPUIS 1964, LES RETRAITES ONT CHANGÉ, PAS NOTRE ENGAGEMENT



PENSÉ POUR LES AGENTS PUBLICS PAR DES AGENTS PUBLICS.

58 ANS D'EXISTENCE

La solution Préfon-Retraite, soutenue par les Pouvoirs Publics, a été créée en 1964⁽¹⁾ par une association de hauts fonctionnaires et 4 organisations syndicales (la CFTC, la CFDT, la CGC et FO). Elle a été créée pour compenser la prise en compte partielle des primes dans le calcul de votre retraite.

LE 1^{ER} RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN FRANCE

1 agent public sur 2 qui a choisi l'épargne retraite, l'a fait ou le fera avec Préfon.



UN RÉGIME SÛR ET SOLIDE ET ÇA, ON VOUS L'ASSURE.

18 MILLIARDS⁽³⁾ D'EUROS INVESTIS sur des placements très diversifiés alliant performance et sécurité et des risques entièrement portés par 4 assureurs solides (CNP Assurances, AXA, Groupama et Allianz).

CHAQUE EURO VERSÉ permet de connaître le montant de sa rente à 60 ans⁽⁴⁾.

LA RENTE ACQUISE NE PEUT PAS BAISSER, une vraie différence qui distingue Préfon-Retraite des autres solutions du marché. En plus, elle est revalorisable chaque année⁽⁴⁾.

LA VALEUR EN CAPITAL NE PEUT QUE PROGRESSER

A tout moment, votre capital est égal à la somme de vos versements nets de frais avec une revalorisation annuelle positive⁽⁴⁾.



VOUS PROPOSER UNE GESTION SOCIALEMENT RESPONSABLE, C'EST NOTRE RESPONSABILITÉ

**LA CHARTE D'ENGAGEMENT ADOPTÉE
PAR PRÉFON** complète la sécurisation du régime et affirme sa responsabilité sociale et environnementale.



AVEC PRÉFON, CHANGEZ DE VIE SANS CHANGER DE NIVEAU DE VIE⁽⁵⁾



A LA RETRAITE
VOUS ALLEZ PERDRE
EN MOYENNE⁽⁶⁾



134 €, c'est la moyenne mensuelle des cotisations⁽⁷⁾.

Et la rente moyenne de nos affiliés est de 249 € / mois⁽⁵⁾⁽⁷⁾.

96%

de nos affiliés
recommandent ou seraient
prêts à recommander à
leurs collègues la solution
Préfon-Retraite⁽²⁾

LA RETRAITE,
C'EST QUAND ON N'Y PENSE PAS ENCORE
QU'IL EST TEMPS D'Y PENSER.

44 ans⁽⁷⁾,
c'est l'âge moyen
des nouveaux affiliés

33%⁽⁷⁾
le font après
50 ans

33%⁽⁷⁾
avant 40 ans



CONSTRUISEZ VOTRE RETRAITE À VOTRE RYTHME⁽⁴⁾.



Votre retraite à partir de 19 € /mois.

Vous choisissez librement votre montant de cotisation et votre mode de versement.



Cotisez tout en souplesse.

Vous pouvez choisir le rythme de vos versements : annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel et à tout moment augmenter, diminuer ou suspendre vos cotisations sans frais.



Débloquez votre épargne

partiellement ou totalement avant la retraite en cas d'achat de votre résidence principale ou en cas de coup dur.



Sortez en rente ou en capital.

Au moment de la retraite, vous serez libre de percevoir vos droits en rente jusqu'à la fin de vos jours, en capital en une ou plusieurs fois ou en mixant les deux.



En cas de décès

avant la liquidation de vos droits, ceux-ci seront versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix sous forme de rente ou de capital, comme pour une assurance vie.



Protections optionnelles.

La réversion vous permet de désigner un ou des bénéficiaires en cas de décès après la liquidation de vos droits.
La garantie dépendance vous permet de doubler votre rente en cas de perte totale d'autonomie.



UNE RETRAITE ENRICHIE, UNE FISCALITÉ ALLÉGÉE⁽⁸⁾.



Réduisez vos impôts immédiatement en déduisant vos cotisations de votre impôt dans la limite annuelle de 32 909 €.



Augmentez cette réduction d'impôt en profitant du report de votre plafond d'épargne retraite ou en mutualisant avec le plafond de votre conjoint.



Optimisez votre fiscalité.

A la retraite, si votre Taux Marginal d'Imposition est plus faible que durant votre vie active, vous percevrez un réel avantage fiscal dans la mesure où la rente perçue sera beaucoup moins imposée.



Vous n'êtes pas imposable ⁽⁹⁾

Vous bénéficierez alors d'une fiscalité allégée sur votre rente et/ou votre capital au moment de la liquidation de vos droits.



Une gestion simplifiée et optimisée.

Vous avez la possibilité de transférer tous vos autres produits d'épargne retraite individuels sur votre contrat Préfon-Retraite.
Vous pouvez également transférer votre contrat d'assurance vie de plus de 8 ans sur votre contrat Préfon-Retraite et bénéficier d'un abattement fiscal supplémentaire.

“ Avec le PER Préfon-Retraite,
on ne prévoit pas l'avenir mais on peut
vous aider à sécuriser le vôtre. ”

Christian Carrega
Préfon Distribution



Pour plus d'informations, 2 options :

Contactez un de nos conseillers
en appelant ce numéro :

3025

Service & appel
gratuits

OU



Scannez ce QRcode
qui vous amène au site
www.prefon.fr
ou rendez-vous
directement sur
<https://qrco.de/prefon-info>

du lundi au vendredi de 9h à 19h

“ SUR LE TERRAIN DE LA RETRAITE,
LA SOLIDARITÉ, C'EST PRIMORDIAL ”

PARTENAIRE OFFICIEL
DES ÉQUIPES DE FRANCE



DANS LE SOUCI D'UNE COMMUNICATION PLUS RESPONSABLE, CETTE PLAQUETTE A ÉTÉ CONÇUE EN ÉCO-DESIGN AFIN D'UTILISER MOINS D'ENCRE POUR SON IMPRESSION.

CHEZ PRÉFON NOUS SOMMES TRANSPARENTS :

(1) Date de création de l'association Préfon. (2) Source Préfon, DREES et étude Kantar pour Préfon réalisée en 2019. (3) Valeur boursière du portefeuille Préfon-Retraite au 31/12/2021. (4) Les caractéristiques présentées dont les conditions et limites sont détaillées dans la Notice d'information dépendent également de la législation en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer. (5) Le montant de la rente dépend de l'effort d'épargne. (6) Perte en moyenne à la retraite à préciser la source. (7) Données Préfon Mars 2022. (8) Se référer à la notice fiscale Préfon-Retraite. (9) Cotisation dans le compartiment C1 bis.

Informations sur Préfon-Retraite :

Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Assurances ayant son siège social au 4 place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15, S.A au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, 341 737 062 R.C.S. Paris, Entreprise régie par le Code des assurances, Groupe Caisse des Dépôts. CNP Assurances est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa, Groupama et Allianz.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.